

..... La Mairie

# communiqué

Échirolles, le 4 février 2011

## **Stationnement gênant secteur Convention - Maine - Ouessant**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, de nombreux habitants ont fait remonter un problème de circulation et de stationnement sur la place de la Convention, au Maine et sur l'allée d'Ouessant.

Le nombre important de véhicules circulant sur les voies réservées aux piétons suscite beaucoup d'inquiétudes en termes de sécurité. Cette question n'est pas nouvelle sachant qu'à de nombreuses reprises des habitants se sont mobilisés pour accompagner la pose de barrières sur le quartier.

Face à l'urgence de la situation, la Ville a donc mis en place un groupe de travail avec des habitants pour réfléchir à des solutions.

Actuellement, les règles élémentaires du Code de la route ne sont pas toujours respectées. Il est donc impératif de les rappeler afin d'assurer la sécurité de tous.

Pour des raisons de sécurité et de civisme, il est strictement interdit de garer les véhicules sur les espaces réservés aux piétons, des places de stationnement sont prévues à cet effet.

**Afin de permettre aux piétons de se déplacer de nouveau en toute sécurité, une barrière sera installée en face du centre social des Essarts le jeudi 10 février 2011.**

Pour éviter toute perturbation durant les travaux, il est demandé aux automobilistes concernés de ne plus stationner sur les secteurs indiqués **sous peine de verbalisation, voire de mise en fourrière de leur véhicule.**

La demande d'utilisation exceptionnelle d'une clé d'ouverture des barrières par les habitants doit être formulée auprès de la Police municipale, garante du bon usage de cette clé.

Persuadée de l'intérêt que vous porterez à cette information, la Ville vous remercie par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

**Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire**

**HÔTEL DE VILLE : 1, PLACE DES CINQ-FONTAINES - B.P. 248  
38433 ECHIROLLES CEDEX  
téléphone : 04 76 20 63 00 - télécopie : 04 76 40 45 87**